

AVIS AU PUBLIC

Morcellements

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 28 avril 2025 le conseil communal a validé un morcellement

- Wiltz, parcelles n°1079/4051 et 136/1588, inscrites au cadastre de la commune de Wiltz, section WB de Wiltz, lieu-dit « Am Bé », par la délibération n°81/2025;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 les plans de morcellement sont à la disposition du public au service technique de la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif.

Wiltz, le 30 mai 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La Bourgmestre,



La Secrétaire,

